

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE CHATILLON SUR SEINE

2022 - 2041

"Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D 212-6 du code forestier"

Département :

21 - Côte d'Or

Surface retenue pour la gestion :

194,98 ha

Altitudes extrêmes :

256 m - 297 m

Révision d'aménagement

Pour la futaie régulière les travaux se si Bourgogne



AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE CHATILLON SUR SEINE

2022 - 2041

Le contexte :

D'une surface de 194,98 ha la forêt communale de Châtillon-sur-Seine se situe dans la région naturelle de la montagne bourguignonne. Elle est constituée d'un massif unique et d'une parcelle isolée, tous en situation tabulaire, en bordure de la ville éponyme.

Les stations forestières sont globalement de potentialités moyennes à bonnes, selon un gradient est/ouest ; favorables à la production de bois d'œuvre de qualité, en particulier de chêne sessile.

Trois grands types de peuplements sont représentés sur la forêt :

- les jeunes peuplements feuillus (21% de la surface de la forêt) issus des régénérations mises en œuvre depuis 1980, principalement au stade perchis de chêne et de hêtre ; à l'exception de la parcelle 1 récemment plantée et regarnie en chêne sessile.
- les peuplements résineux issus de plantations, âgés d'une quarantaine d'années, sont présents à la marge : il s'agit de la parcelle 13 constituée de pins sylvestres au stade de la quatrième éclaircie,
- les peuplements issus de taillis sous futaie, composés principalement de chênes, plus ponctuellement de hêtre, présentent une structure dominante de bois moyens (Ø1,30m du sol compris entre 30 cm et 45 cm), mélangés parfois aux gros bois. Le capital sur pied moyen de la futaie est de 16m²/ha dont 12m²/ha pour les seuls chênes et hêtre.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

La fonction de production représente un enjeu moyen, en corrélation aux stations et aux peuplements en place.

Pour la futaie régulière les travaux se situeront dans la parcelle 1 (JEU). L'objectif est avant tout de sauver la diversité d'essences. Des travaux de la parcelle 1 comprennent l'achat et la mise en place de regarnis sur l'équivalent d'un tiers de la surface de la parcelle, sans tenir compte du recru ligneux. La nécessité de ces travaux sera à évaluer en fonction des essences qui se seront spontanément installées.

La fonction sociale est également identifiée comme enjeu fort sur les parcelles concernées par les aménagements touristiques, et moyen à faible ailleurs dans la mesure où aucun site paysager majeur n'a été identifié par la charte du Parc national. La fréquentation est importante et régulière, conséquence de la situation périphérique à la ville de Châtillon-sur-Seine. De ce fait la vocation d'accueil du public est une priorité pour cette forêt.

Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

La forêt est engagée dans la conversion des taillis sous futaie en futaie régulière de chêne et de hêtre depuis 1970. Le dernier aménagement (2005-2019) prévoyait la conversion des taillis sous futaie en futaie régulière sur 64,13 ha et en futaie irrégulière sur 130,64 ha.

Dans le groupe de futaie régulière seule la parcelle 1 était prévue à régénérer du fait d'une durée de survie limitée des futaies, d'état sanitaire médiocre. A ce jour, malgré les regarnis de plantation la régénération n'est pas acquise de manière homogène sur la parcelle.

L'état d'assiette des coupes a été suivi. Un volume moyen de 1,90m³/ha/an a été mobilisé pour une prévision initiale de 1,30m³/ha/an.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Compte-tenu de la physionomie des peuplements et des enjeux évoqués l'objectif de production de bois d'œuvre de qualité, et l'objectif d'accueil du public restent les enjeux principaux de la forêt communale de Châtillon.

Pour la période 2022-2041 plusieurs groupes d'aménagement ont été retenus :

- le traitement en futaie régulière feuillue et résineuse sera poursuivi sur les parcelles déjà converties (parcelles 1, 12, 13, 30, 31 et 32) pour une surface de 45,84 ha. Aucune nouvelle parcelle n'est prévue à régénérer.
- la conversion des taillis sous futaie en futaie irrégulière de chêne sessile, de hêtre et autres feuillus sera poursuivi sur 148.28 ha.
- un îlot de vieillissement sur lequel les critères maximaux d'exploitabilité seront dépassés, a été identifié pour une surface de 3,00 ha. Il sera traité en FIR.

Les actions courantes en faveur de la biodiversité continueront d'être mises en œuvre.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

L'état d'assiette des coupes respecte les caractéristiques de chaque parcelle. Il correspond à une gestion dynamique favorable à la production de bois d'œuvre de qualité, et intègre les enjeux de sécurité notamment vis-à-vis de l'accueil du public.

pour les travaux :

Les travaux sylvicoles nécessaires à l'éducation des peuplements et définis dans les Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles mis en place en 2013 et régulièrement actualisés pour la Bourgogne (Direction Territoriale Bourgogne Franche-Comté) seront proposés à la commune en fonction des nécessités constatées lors du suivi du renouvellement.

Bilan prévisionnel:

Cet aménagement permettra de continuer à valoriser le patrimoine forestier de la commune de Châtillon-sur-Seine, en assurant une gestion écologiquement et économiquement raisonnable, dans le contexte actuel de questionnement face à l'évolution climatique. Il s'inscrit dans une démarche de territoire, en connaissance de la charte du Parc National, pour laquelle la commune décidera du niveau de cohérence qu'elle souhaite appliquer. Enfin les actions proposées sont tout à fait compatibles avec un niveau de fréquentation élevé.

1. ÉTAT DES LIEUX

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative				
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE CHATILLON SUR SEINE			
N° Modification d'aménagement				
Numéro du département de situation	21 - Côte d'Or			
Communes de situation	Châtillon-sur-Seine			
N° ONF de la région nationale IFN de référence	313- Montagne bourguignonne			
Schéma régional d'aménagement de référence	Bourgogne			
Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement			
Arrêté du				
Décision du (modification d'aménagement)				
Compte-tenu de				
Dáriado d'application	Année début	Année échéance		
Période d'application	2022	2041		

Détail de la forêt aménagée			dernier aménagement		
Dénomination Identifiant national forêt		Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt communale de Châtillon- sur-Seine	F04692L	194 ha, 98a 27ca	30/06/2006	2005	2019

La carte de situation est en annexe 1 et le tableau de répartition des surfaces cadastrales et forestières en annexe 2.

Surfaces de l'aménagement		
Surface cadastrale	194 ha, 98a 27ca	
Surface retenue pour la gestion	194,98 ha	
Surface boisée en début d'aménagement	194,12 ha	
Surface en sylviculture de production	194,12 ha	

La surface boisée en début d'aménagement s'établit à 194,12 ha. Elle résulte de la déduction de la surface retenue pour la gestion de la surface de l'emprise de la route et de celle des deux chemins d'accès des aires de piquenique, soit 0,86 ha.

Le parcellaire forestier a été modifié à l'occasion de cette révision d'aménagement pour une meilleure cohérence avec les limites présentes sur le terrain, afin que les parcelles 16 à 22 ne se trouvent plus réparties de part et d'autre de la RD. Le nombre de parcelles reste le même.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)						
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total	
Production ligneuse	sans objet 1 ha	faible	moyen 194 ha	fort	195 ha	
Fonction écologique		ordinaire	reconnu 2 ha	fort 193 ha	195 ha	
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 99 ha	reconnu 44 ha	fort 52 ha	195 ha	
Protection contre les risques naturels	sans objet 195 ha	faible	moyen	fort	195 ha	

Les niveaux d'enjeu pour la production ligneuse sont définis sur la base des productions estimées par groupes stationnels du SRA de Bourgogne en fonction des essences présentes et des traitements appliqués. La surface classée en niveau d'enjeu sans objet correspond à la somme des surfaces des emprises de routes et chemins d'accès aux aires de pique-nique.

La fonction écologique est qualifiée d'enjeu fort sur la totalité du massif principal car il est en cœur du Parc national de forêts, seule la parcelle 32 se trouve en aire d'adhésion.

La fonction sociale est également qualifiée d'enjeu fort sur les parcelle 5 à 8 et 25 à 29, en moyen sur les parcelles 16 à 24 le long de la RD et en faible sur le reste de la forêt.

La carte du niveaux d'enjeu de la fonction sociale est en annexe 3.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Cœur de parc national	193 ha	Parc national de forêts

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Aire d'adhésion de parc national	2 ha	Parc national de forêts
Charte Forestière de Territoire	195 ha	
Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée	
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	195 ha	

Le hêtre présente une sensibilité avérée face à l'évolution climatique, en particulier sur les groupes stationnels B1A et B1C. L'état sanitaire est à surveiller.

Pour les autres essences aucun signe de dépérissement significatif n'est observé actuellement. Elles seront aussi probablement touchées par des dépérissements à plus ou moins brève échéance en particulier sur les stations avec une faible réserve en eau.

Il est à noter la présence de Lys Martagon au Nord de la forêt, en bordure des champs. Cette espèce est interdite à la cueillette en coeur de Parc. La présence de cette espèce de mi-ombre sera prise an compte lors des interventions.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	11 ha

Le groupe stationnel B1E présente une sensibilité au tassement : la carte de la sensibilité des sols au tassement est en annexe 5.

L'affouage n'est pas une pratique communale, quelques ventes de bois en cessions permettent de satisfaire les demandes ponctuelles.

Le massif est bien desservi et ne présente pas de difficulté de desserte limitant la mobilisation des bois.

Il n'y a pas d'adjudicataire de chasse : une convention de location précaire du droit de chasse à la société de chasse La Darboisienne est signée annuellement, pour une surface 20 ha. Les prélèvements sont réalisés de manière ponctuelle, à tir et en battue, en fonction des nécessités constatées par rapport au renouvellement des peuplements. Il est important de bien suivre l'équilibre sylvo-cynégétique dans la mesure où les prélèvements sont gérés au fil de l'eau. Du fait de la situation en porte de cœur il faudra désormais demander l'autorisation au Parc de réguler les populations d'ongulés. Un arrêté municipal d'arrêt de la circulation est pris pour chaque jour de chasse.

Autres éléments impactant fortement la	surface
gestion de la forêt	concernée
Accueil du public	195 ha

La forêt communale de Châtillon-sur-Seine constitue un espace de nature proche et facile d'accès pour les habitants de la ville éponyme et des communes adjacentes. Elle propose un accès à divers équipements pour la pratique d'une activité sportive (parcours de santé avec agrès et équipements de gymnastique sportive), ludique (aires de pique-nique aménagées) et de découverte (sentier botanique). Elle est également traversée par un sentier VTT, un circuit de randonnée équestre et comporte un parcours de course d'orientation avec des balises numérotées.

On remarque l'état moyen et vieillissant de certains équipements.

L'aménagement précédent distinguait deux zones de fréquentation :

- une zone de fréquentation privilégiée correspondant aux lieux dédiés tout particulièrement à l'accueil du public et qui concerne les parcelles 5 à 8 et 25 à 29 ; sur cette zone le niveau de sensibilité paysagère est élevé.
- une zone de fréquentation diffuse sur le reste de la forêt, sans équipements dédiés, traversée par le circuit équestre et un sentier pédestre ; sur ces zones le niveau de sensibilité paysagère est intermédiaire.
- sur le reste de la forêt la sensibilité paysagère est faible, d'autant plus que la forêt est en situation tabulaire. Cette distinction géographique est toujours valable aujourd'hui.

La forêt communale de Châtillon a été ciblée pour être l'une des quatre **portes d'entrée du cœur** de Parc national (les trois autres portes étant situées en Haute-Marne). L'implantation d'un bâtiment d'accueil du public est prévu sur l'aire des chênes. Ce projet, porté et financé par le Parc, à défaut d'initiative de la ville qui avait été sollicitée en amont, devrait voir le jour en 2022.

La fréquentation ne constitue pas en l'état une contrainte pour la gestion forestière et cohabite bien avec les interventions de travaux et de coupes entrepris régulièrement. Le traitement sylvicole majoritairement en futaie irrégulière et les actions de gestion programmées permettront d'assurer l'accueil du public en toute sécurité et de maintenir la qualité du paysage.

La carte de la sensibilité paysagère est en annexe 10.

La carte des équipements touristiques et de la fréquentation est en annexe 11.

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	256 m	297 m

Groupes et Unités stationnels				
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)	
B1A (160) US2*	Hêtraie-chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation moyennement épaisse de plateau	121,82 ha		
B1C (180) US3*	Hêtraie-chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation épaisse de plateau	24,29 ha	12%	
B1E (320) US12*	Chênaie pédonculée-charmaie de bas de versant ou de fond de vallon mésophile	10,79 ha	6%	
	Non concerné/Non décrit	38,08 ha	20%	
	TOTAL	194,98 ha		

^{*} Guide pour l'identification et le choix des essences des plateaux calcaires de Champagne-Ardenne, du nord et de l'est de la Bourgogne

Les données climatiques "Normales Aurelhy" de Météo France pour la période 1981 - 2010 nous indiquent pour la forêt communale de Châtillon-sur-Seine les moyennes suivantes :

- pluviosité moyenne annuelle : 894,5 mm dont 457,3 mm d'avril à septembre,
- température moyenne annuelle : 10,3°C.

Les stations, décrites au préalable à la rédaction du document précédent à partir du Catalogue des stations de la forêt domaniale de Châtillon (C.Nicloux; J-C.Rameau), sont globalement de productivité moyenne à bonne, d'autant plus que comme déjà précisé sur l'ancien aménagement, on observe en particulier à l'est et au nord de la forêt des placages de limons plus profonds (stations 190 B1D/US4), en mosaïque. Les zones non décrites correspondent aux parcelles de régénération des périodes précédentes.

Il n'y a pas d'habitat naturel d'intérêt prioritaire.

Aucune cible patrimoniale n'a été identifiée sur la forêt communale.

Les cartes des stations et des groupes stationnels sont en annexe 4 et celle de la sensibilité au tassement en annexe 5.

Essences présentes dans la forêt	Part de la
Libellé	surface boisée (%)
Chêne sessile ou pédonculé	53%
Chêne sessile	12%
Hêtre	1%
Autres feuillus	33%
Pin sylvestre	1%
TOTAL	100%

La distinction chêne sessile/chêne pédonculé n'a pas été faite. Les deux variétés sont toutefois présentes en mélange intime.

Répartition des types de peuplement					
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion		
	F P1 HET G - Futaie régulière de hêtre au stade gaulis bas perchis (hauteur comprise entre 3 et 12m)	7,80 ha	4%		
Futaie régulière feuillue	F P1 CHS S - Futaie régulière de chêne au stade semis fourrés (hauteur < 3m)	8,62 ha	4%		
ledilide	F P1 CHS G - Futaie régulière de chêne au stade gaulis bas perchis	14,64 ha	8%		
	F P1 HET 11 - Futaie régulière de hêtre petits bois	8,98 ha	5%		
Futaie régulière résineuse	F P1 P.S 11 - Futaie régulière de pins sylvestre au stade perchis	5,80 ha	3%		
Taillis sous futaie en	M P1 CHX 12 - Peuplements de chênes à petits bois avec bois moyens	20,22 ha	10%		
	M P1 CHX 22 - Peuplements de chênes à bois moyens	68,59 ha	35%		
	M P1 CHX 32 - Peuplements de chênes à bois moyens avec gros bois	54,29 ha	28%		
	M P1 CHX 52 - Peuplements de chênes irréguliers à bois moyens	3,38 ha	2%		
	M P1 HET 22 - Peuplements de hêtre à bois moyens	1,80 ha	1%		
Non concerné	Emprises de routes et places de dépôt.	0,86 ha	0%		
	TOTAL	194,98 ha			

La forêt communale de Châtillon-sur-Seine a fait l'objet d'un inventaire statistique sur les parcelles issues de taillis sous futaie en conversion.

La parcelle 12 a été décrite à l'aide d'un diagnostic Sylvie.

La BDR (Base de Données Régénération) offre une image précise des parcelles de régénération jusqu'à leur entrée en production ; elle est renseignée et réajustée tous les deux ans.

Le chêne est largement majoritaire, bien venant et globalement de bonne qualité. Les chênes sessile et pédonculé sont présents en mélange intrinsèque et il est difficile de préciser les proportions exactes de chacun de manière fiable. De même la catégorie bois moyen (Ø 30 à 45 cm à 1,30 m du sol) est très largement prépondérante sur la forêt.

Le capital sur pied moyen de la futaie dans les peuplements de TSF est de 15,9 m²/ha (dont 12,4 m²/ha en chênes). L'état sanitaire des futaies feuillues est globalement bon à correct.

Le taillis et les tiges non pré comptables sont composés de charme, érable champêtre, alisiers blanc et torminal. Les cartes de peuplements sont respectivement en annexe 6a, 6b et 6c.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	45,84 ha	64,13 ha
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	148,28 ha	130,64 ha
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Hors sylviculture de production	0,86 ha	
TOTAL	194,98 ha	

Le traitement en futaie régulière est conservé de fait sur les jeunes peuplements feuillus déjà convertis sur les périodes précédentes.

Le traitement de conversion en futaie irrégulière est appliqué sur le reste de la forêt dans un souci de maintenir le paysage forestier à l'identique pour maintenir un climat social serein. Les stations forestières et les peuplements en place permettent tout à fait ce type de gestion.

Un îlot de vieillissement est défini sur les parcelles 9, 10 et 11 parties. Il sera traité en conversion en futaie irrégulière.

La carte d'aménagement est en annexe 7.

Essences objectif et critères d'exploitabilité									
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product. (ha)	répartition (%)	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu				
Chêne sessile	Futaie régulière	23,26 ha	12,0%	150 ans	60 cm				
	Futaie irrégulière	145,28 ha	74,8%		60 cm				
	ILV en FIR	3,00 ha	1,5%		75 cm				
Hêtre	Futaie régulière	16,78 ha	8,6%	120 ans	60 cm				
Pin sylvestre	Futaie régulière	5,80 ha	3,0%	90 ans	45 cm				
	TOTAL	194,12 ha							

Les critères d'exploitabilité indiqués dans le tableau ci-dessus sont issus du tableau maître pour le choix des essences et de celui des critères d'exploitabilité du SRA de Bourgogne, pour des critères optimaux en qualité moyenne. De même pour les critères de l'îlot de vieillissement qui devront cependant tenir compte de l'état sanitaire des peuplements et des arbres afin de maintenir leur valeur économique.

La charte du Parc national impose en cœur des diamètres minimums d'exploitabilité : sur les groupes stationnels B1A et B1C les critères d'exploitabilité optimaux du SRA en qualité moyenne pour le chêne sessile correspondent à ceux indiqués dans la charte. Dans le groupe de futaie irrégulière le respect des diamètres de la charte est observé.

2.3 Effort de régénération

Effort de régénération de l'aménagement passé	Surface (ha)
Surface à régénérer prévue	8,62 ha
Surface effectivement régénérée	8,62 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	

La parcelle 1 (seule parcelle prévue en régénération) dont la coupe définitive relevait de l'état d'assiette de 2015, a été plantée en mai 2017 en chêne sessile, sur potets travaillés, avec l'octroi d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 40% du montant des travaux. En septembre 2017 le taux de reprise constaté est de 51%. En février 2018 une plantation de regarnis à hauteur de 80% est effectuée, cofinancée par le pépiniériste et la commune. En septembre 2018 le taux de reprise constaté est de 55%. En février 2019 une plantation de regarnis à hauteur de 80% est de nouveau réalisée, également cofinancée par le pépiniériste et la commune. Au 15 septembre 2020 le taux de reprise constaté est de nouveau de 50%. L'obligation légale de taux de reprise pour des plantations subventionnées est de 80%. Les sècheresses printanières successives ont mis à mal la régénération qui sera désormais conduite de manière opportuniste en tirant profit de toute essence installée.

Effort de régénération du nouvel aménagement]		
Traitements avec renouvellement suivi en surface	45,84 ha		
Surface d'équilibre (Se)	7,19 ha		
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	0,00 ha		
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	0,00 ha		
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	0,00 ha		
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler			
Surface à ouvrir (So)	0,00 ha		
Surface à terminer (St)	0,00 ha		
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (sans coupe)	0,00 ha		
Surface régénérée à acquérir (Sa) y compris reconstitution	8,62 ha		
Traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe			
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	148,28 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	14 m²/ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	40 tiges/ha]	
Etat général de maturité des peuplements	globalement jeu	ine	
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	14 m²/ha	16,0 m²/ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	10%	10%	С
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	20 tiges/ha	10 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe			

La surface disponible et la surface de contrainte de vieillissement sont toutes deux égales à zéro. En effet comptetenu de la surface restreinte du groupe de futaie régulière constitué uniquement des régénérations mises en oeuvre sur les deux dernières périodes, il n'y a

- d'une part aucune surface susceptible d'entrer en régénération au cours des vingt prochaines années d'après les diamètres minimaux d'exploitabilité fixés par le SRA, ni de peuplements ruinés ou trop appauvris ou d'essences inadaptées à la station ;
- d'autre part aucune surface occupée par des peuplements dont la régénération entamée ou non doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte-tenu de leur faible durée de survie ou de leur atteinte des critères maximaux d'exploitabilité selon le SRA et/ou la charte du Parc.

Sa correspond à la parcelle 1 dont les plants devront avoir dépassés 3m de hauteur d'ici la fin de l'aménagement.

2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

	Classement			0	Overf		0	
Code	Libellé	Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Rotation	Surface groupe	Observations
JEU	Amélioration de futaie JEUne	1		8,62	8,62		8,62	
		2		8,98	8,98			
AMEJF	AMélioration de JEune	12		5,77	5,77	6 à 7	31,42	
7 tiviLO1	Futaie feuillue	30		7,31	7,31	our	01,12	
		31		7,33	7,33			
		32		2,03	2,03			
AMER	Amélioratioin de futaie Résineuse	13		5,80	5,80	10	5,80	
		3		8,92	8,92			
		4		8,87	8,87			
		5		5,75	5,75			
		6		5,78	5,78			
		7		5,80	5,80			
		8		5,80	5,80			
		9	i	4,80	4,80			
		10	i	4,78	4,78	4		
		11	i	5,33	5,33			
		14		5,96	5,96			
		15		5,67	5,67			
IRR	IRRégulier	16 17		3,15	3,15		145.00	
IKK	ikkegullel	18		7,03 7,77	7,03 7,77	12 a 13	145,28	
		19		6,06	6,06			
		20		5,81	5,81			
		21		3,67	3,67			
		22		4,90	4,90			
		23		5,43	5,43			
		24		5,53	5,53			
		25		5,48	5,48			
		26		5,85	5,85			
		27		5,71	5,71			
		28		5,85	5,85			
		29		5,58	5,58			
		9	٧	1,00				
ILV	llot de Vieillisement	10	٧	1,00	1,00		3,00	
		11	٧	1,00	1,00			
HSY	Hors Sylviculture de Production		0,86			0,86		
		aux	194,98	194,12				

L'îlot de vieillissement, sur bonnes stations avec placages de limons, permettra d'avoir un peuplement qui dépassera les critères optimaux d'exploitabilité économique et qui pourra bénéficier d'un cycle sylvicole prolongé. L'objectif est à la fois d'améliorer la qualité des plus belles tiges et de permettre le développement de micro-habitats liés aux vieux bois.

La carte d'aménagement est en annexe 7.

2.5 Programme d'actions : coupes

		Jnité	dρ						
			nation		Surface	Surface	_	Code	
Année		e coı		Groupe	UG	à	Type de	type	Observations
	P ^{lle}	UG	Partie		totale	parcourir	peuplement	de	
	P'''	UG	d'UG					coupe	
2022	2			AMEJF	8,98 ha	8,98 ha	F HET P 3	A3	
2022	12			AMEJF	5,77 ha	5,77 ha	F HET P 3	A1	Diagnostic Sylvie réalisé en 2020
2023	30			AMEJF	7,31 ha	7,31 ha	F CHS P 3	A2	
2024	31			AMEJF	7,33 ha	7,33 ha	F CHS P 3	A2	
2025	5			IRR	5,75 ha	5,75 ha	C CHS M 2	IRR	
2025	6			IRR	5,78 ha	5,78 ha	C CHS M 2	IRR	
2026	7			IRR	5,80 ha	5,80 ha	C CHX M 2	IRR	
2027	13			AMER	5,80 ha	5,80 ha	F P.S M 3	E5	Dernier passage sur EA 2017
2028	3			IRR	8,92 ha	8,92 ha	C CHX M 2	IRR	
2028	4			IRR	8,87 ha	8,87 ha	C CHX M 2	IRR	
2028	32			AMEJF	2,03 ha	2,03 ha	F HET P 3	A2	A1 sur EA 2020 en cessions
2029	2			AMEJF	8,98 ha	8,98 ha	F HET M 3	A4	
2029	12			AMEJF	5,77 ha	5,77 ha	F HET P 3	A2	
2030	8			IRR	5,80 ha	5,80 ha	C CHX M 2	IRR	
2030	30			AMEJF	7,31 ha	7,31 ha	F CHS M 3	A3	
2031	31			AMEJF	7,33 ha	7,33 ha	F CHS M 3	A3	
2032	9	i		IRR	4,80 ha	4,80 ha	C CHX M 2	IRR	
2032	9	٧		ILV	1,00 ha	1,00 ha	C CHX M 2	IRR	
2032	10	i		IRR	4,78 ha	4,78 ha	C CHX G 2	IRR	
2032	10	٧		ILV	1,00 ha	1,00 ha	C CHX G 2	IRR	
2032	11	i		IRR	5,33 ha	5,33 ha	C CHX G 2	IRR	
2032	11	٧		ILV	1,00 ha	1,00 ha	C CHX G 2	IRR	
2033	14			IRR	5,96 ha	5,96 ha	C CHX M 2	IRR	
2033	15			IRR	5,67 ha	5,67 ha	C CHX P 2	IRR	
2033	16			IRR	3,15 ha	3,15 ha	C CHX M 2	IRR	
2034	26			IRR	5,85 ha	5,85 ha	C CHX M 2	IRR	
2034	27			IRR	5,71 ha	5,71 ha	C CHX M 2	IRR	
2034	28			IRR	5,85 ha	5,85 ha	C CHX M 3	IRR	
2034	29			IRR	5,58 ha	5,58 ha	C CHX M 2	IRR	
2035	12			AMEJF	5,77 ha	5,77 ha	F HET M 3	A3	
2035	24			IRR	5,53 ha	5,53 ha	C CHX M 2	IRR	
2035	25			IRR	5,48 ha	5,48 ha	C CHX M 2	IRR	
2035	32			AMEJF	2,03 ha	2,03 ha	F HET M 3	A3	
2036	2			AMEJF	8,98 ha	8,98 ha	F HET M 3	ABM	
2036	21			IRR	3,67 ha	3,67 ha	C CHX M 2	IRR	
2036	22			IRR	4,90 ha	4,90 ha	C CHX M 2	IRR	
2036	23			IRR	5,43 ha	5,43 ha	C CHX M 2	IRR	Cloisonnée
2037	17			IRR	7,03 ha	7,03 ha	C CHX M 2	IRR	<u>-</u>
2037	18			IRR	7,77 ha	7,77 ha	C CHX M 2	IRR	
2037	30			AMEJF	7,31 ha	7,31 ha	F CHS M 3	A4	
2038	19			IRR	6,06 ha	6,06 ha	C CHX M 1	IRR	Cloisonnée
2038	20			IRR	5,81 ha	5,81 ha	C CHX M 2	IRR	3.3.3329
2038	31			AMEJF	7,33 ha	7,33 ha	F CHS M 3	A4	
2000	5			, MAILOI	1,00 Ha	1,00 Ha	I SITE IVI S	/\ - T	

Année	Unité de programmati de coupe		nation	Groupe	Surface UG	Surface à	Type de peuplement	Code type de	Observations
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG		totale	parcourir	peupiement	coupe	
2039	5			IRR	5,75 ha	5,75 ha	C CHX M 2	IRR	
2039	6			IRR	5,78 ha	5,78 ha	C CHX M 2	IRR	
2040	7			IRR	5,80 ha	5,80 ha	C CHX M 2	IRR	
2040	13			AMER	5,80 ha	5,80 ha	F P.S G 3	E6	
2041	3			IRR	8,92 ha	8,92 ha	C CHX M 2	IRR	
2041	4			IRR	8,87 ha	8,87 ha	C CHX M 2	IRR	

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter						
G total à récolter durant aménagement	112 m²					
Volume bois fort total à récolter durant aménagement	12 360 m³					

Codes coupes : A1, A2, A3, .. coupe d'éclaircie des jeunes peuplements de futaie régulière, E5 coupe d'éclaircie de peuplements résineux de rang 5, RA coupe rase, AS coupe sanitaire, IRR coupe de futaie irrégulière, EMC ouverture de cloisonnements.

L'exploitation le long des sentiers balisés sera particulièrement soignée : les rémanents seront laissés à au moins 5m des sentiers, des arbres esthétiquement intéressant seront mis en valeur dans les zones fréquentées. Les sentiers seront fermés pendant l'exploitation des coupes.

En bordure Nord de la forêt, le long des champs, on note la présence de Lys Martagon. Lors des coupes, ses stations seront préservées ; on essayera d'amener de la lumière pour maintenir une ambiance de mi-ombre favorable à cette espèce pour assurer son maintien et favoriser son extension.

2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E *
3CHS01	Plantation de chêne sessile et pubescent par plantation de 1400 plants/ha	1	8,62	Regarnis de la plantation réalisée au printemps 2017	43 912 €	-
ICHSJ	Conversion en FIR : peuplements jeunes (PB et BM) : effort de renouvellement faible		60		19 065 €	_
sif unique et d'une parcelle isolée, tous en situation tabulaire, en bordure de la ville éponyme						
				soit annuellement	3 149 €/an	

^{*} I = Investissement ou E = Entretien

Les travaux sylvicoles font ici référence aux ITTS (Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles) pour la Bourgogne Champagne Ardennes, définis en 2013 et régulièrement actualisés.

Pour la futaie régulière les travaux se situeront dans la parcelle 1 (JEU). L'objectif est avant tout de sauver la diversité d'essences. Des travaux de la parcelle 1 comprennent l'achat et la mise en place de regarnis sur l'équivalent d'un tiers de la surface de la parcelle, sans tenir compte du recru ligneux. La nécessité de ces travaux sera à évaluer en fonction des essences qui se seront spontanément installées.

Pour le groupe de futaie irrégulière les travaux consisteront à entretenir les cloisonnements d'exploitation tous les 20 à 25m dans les parcelles déjà pourvues (pour les autres parcelles ils devront être mis en place au moment du martelage). Une visite des parcelles era effectuée 4 ou 5 ans après le passage en coupe afin de juger de l'opportunité d'un passage en travaux. S'ils s'avèrent nécessaires, ils consisteront à compléter la mise en lumière des taches de semis par l'enlèvement des gaules/perches n'ayant pas été retirées lors de l'exploitation et à dégager les semis pour favoriser les essences objectifs et la diversité vis-à-vis de la concurrence ligneuse ou semi-ligneuse. Les travaux ont été calculés pour le tiers de la surface inscrite à l'état d'assiette.

La carte des essences-objectifs est en annexe 8.

Compte-tenu de la physionomie des peuplements et des enjeux évoqués	Localisation	Long. (m)	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E *
Entretien courant du réseau de routes forestières et du périmètre, ainsi que du parcellaire		10000	Fauchage des accotements, élagage des bordures de routes et de sommières, y compris entretien des lignes et périmètres	40 000 €	Е
			Total	40 000 €	
			soit annuellement	2 000 €/an	

^{*} I = Investissement ou E = Entretien

La carte de la desserte est en annexe 9.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E *			
a- Actions à mettre en œuvre sans financements externes								
Fourniture et pose de plaques de parcelles	Forêt	128 u		1 664 €	I			
Entretien et remplacement éventuel des équipements du parcours sportif, des équipements des aires de pique-nique, du balisage des différents sentiers			La charte du Parc prévoit des mesures relatives à l'organisation de l'accueil du public (objectif 10, livret II, mesure 1, page 85). Des financements seront possibles dans ce cadre mais les modalités ne sont pas définies à ce jour. Actuellement ces travaux sont réalisés à la charge de la commune.	50 000 €	Е			
b- Actions contractuelles, conditionnée compensation environnementale, autres	-		ernes (contrats Natura 2000, me	sures de				
b2- Actions contractuelles potentielles								
Matérialisation de l'îlot de vieillissement	UG 9v, 10v et 11v	3,00 ha	La matérialisation est faite à la peinture. En fonction des opportunités de financement liées au cœur de Parc, la mise en place de panneaux d'information pourra être faite.	1 000 €	I			
Total 52 664 €								
soit annuellement								

^{*} I = Investissement ou E = Entretien

Les travaux concernant le parcours sportif et les aires d'accueil sont réalisés en fonction des nécessités, tantôt par les équipes de l'ONF, tantôt par les services de la commune.

La création de nouvelles infrastructures d'accueil n'est pas prévue ici, les nouveaux projets seront réalisés en concertation avec le Parc. Ces travaux pourront être réalisés en partie ou en totalité directement par la commune. La carte des équipements touristiques et de la fréquentation est en annexe 11.

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental	lié au maintien de vieux bois	Surface boisée
Surfaces en vieillissement	llots de vieillissement (groupe ILV)	3,00 ha
Surfaces en vieillissement	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	

Les ambitions affichées par la charte du Parc national dans le cadre de la trame de naturalité pour le cœur, en forêt communale, sont les suivantes :

- une proportion minimale de 5% d'îlot de vieillissement et de 3% d'îlot de sénescence, à échéance de la charte. La commune a retenu respectivement 1,5 et 0 %. Compte-tenu de la fréquentation forte de la forêt dont la vocation première reste l'accueil du public d'une part, et de la physionomie des peuplements d'autre part, il n'a pas été identifié d'îlot de sénescence pour cette période. A noter la présence de deux îlots en forêt domaniale de Chatillon proches de la forêt communale.
- une densité minimum d'arbres "bio" de 5 unités/ha à échéance de la charte
- pas d'export de souches, ni du bois mort au sol
- respect des diamètres moyens minimums d'exploitabilité.

Compte-

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	Dans le respect des règles de sécurité (arbres éloignés de plus de 30 m des sentiers et des routes)
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la collectivité propriétaire	03-06-22

ÉTUDE REALISÉE PAR :

Direction de l'étude et rédaction :

Fruscini Catherine

Étude de terrain et inventaires :

Pénelon Michel, Fruscini Catherine

Cartographie:

Burnichon Martin, Lavez Rosine

Rédigé le

12/04/2021

Le chef de projet aménagement

Chusai

Signé: FRUSCINI Catherine

Vérifié le 10-07-2022.

Le responsable aménagement de l'agence

Signé: FAURE-BONDAT Gilles

Proposé le

21/01/2012

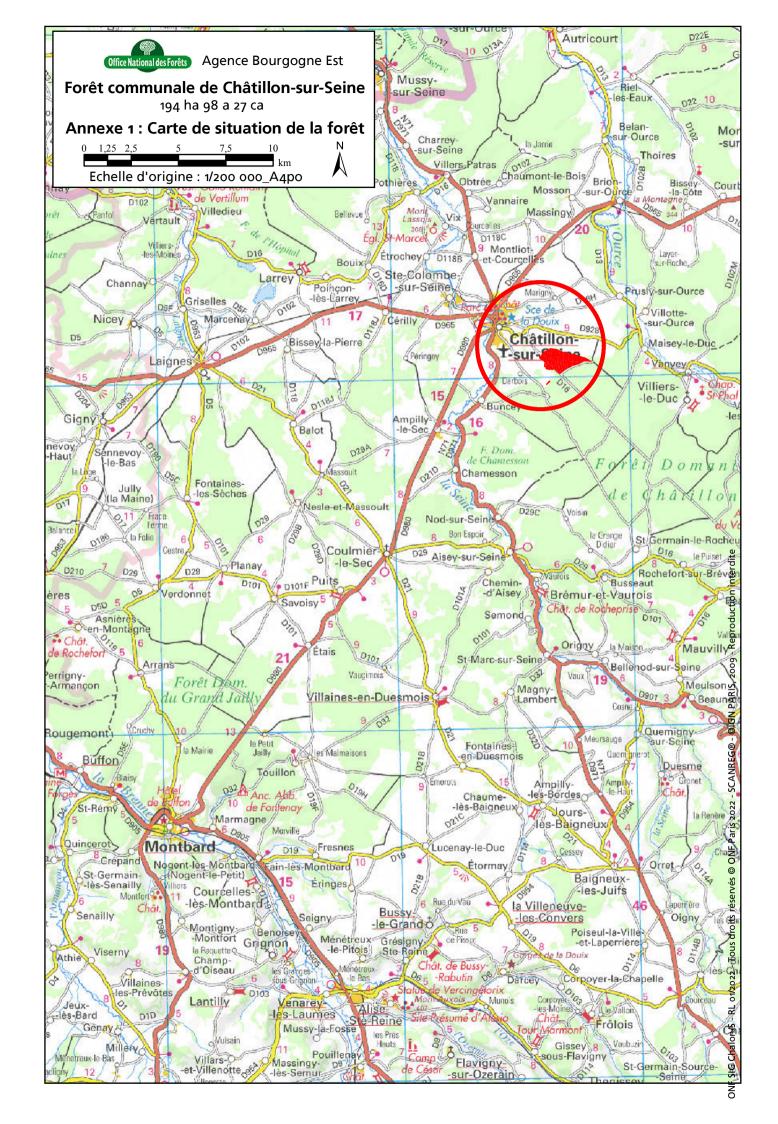
par

Le directeur d'agence

Signé: MICHON Régis

ANNEXES

- 1 Carte de situation
- 2 Références cadastrales et correspondance avec le parcellaire forestier
- 3 Carte de la fonction sociale
- 4a Carte des unités stationnelles
- 4b Carte des groupes stationnels
- 5 Carte de la sensibilité des sols au tassement
- 6a Carte des peuplements : composition
- 6b Carte des peuplements : structure
- 6c Carte des peuplements : capital
- 7 Carte d'aménagement
- 8 Carte des essences objectifs
- 9 Carte des équipements structurants et de la desserte
- 10 Carte de la sensibilité paysagère
- 11 Carte des équipements touristiques et de la fréquentation





2.1 > Correspondance entre les parcelles forestières et les références cadas

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
1	8 ha 62 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	8 ha 61 a 94 ca
2	8 ha 98 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	8 ha 98 a 47 ca
3	8 ha 92 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	8 ha 92 a 17 ca
4	8 ha 87 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	8 ha 87 a 47 ca
5	5 ha 75 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	5 ha 75 a 23 ca
6	5 ha 78 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	5 ha 77 a 59 ca
7	5 ha 80 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	5 ha 79 a 72 ca
8	5 ha 80 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	5 ha 79 a 56 ca
9	5 ha 80 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	5 ha 79 a 63 ca
10	5 ha 78 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	5 ha 77 a 59 ca
11	6 ha 33 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	6 ha 32 a 55 ca
12	5 ha 77 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	5 ha 77 a 21 ca
13	5 ha 80 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	5 ha 79 a 69 ca
14	5 ha 96 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	5 ha 96 a 15 ca
15	5 ha 67 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	5 ha 67 a 44 ca
16	3 ha 15 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	3 ha 15 a 36 ca
17	7 ha 03 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	3	BOIS COMMUNAL	7 ha 02 a 35 ca
18	7 ha 77 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	2	BOIS COMMUNAL	7 ha 77 a 22 ca
19	6 ha 06 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	6 ha 06 a 54 ca
20	5 ha 81 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	2	BOIS COMMUNAL	5 ha 80 a 23 ca
21	3 ha 67 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	3 ha 67 a 03 ca
22	4 ha 90 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	4 ha 89 a 50 ca
23	5 ha 43 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	5 ha 43 a 63 ca
24	5 ha 53 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	5 ha 52 a 79 ca
25	5 ha 48 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	5 ha 48 a 31 ca
26	5 ha 85 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	5 ha 85 a 13 ca
27	5 ha 71 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	5 ha 71 a 51 ca
28	5 ha 85 a		0	1	BOIS COMMUNAL	5 ha 85 a 07 ca
29	5 ha 58 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	5 ha 58 a 47 ca
30	7 ha 31 a		0	1	BOIS COMMUNAL	7 ha 31 a 06 ca
31	7 ha 33 a		0	1	BOIS COMMUNAL	7 ha 32 a 65 ca
32	2 ha 03 a		YR	1	LES FRICHES NIMAN	2 ha 03 a 47 ca
HSF	86 a	CHATILLON-SUR-SEINE	0	1	BOIS COMMUNAL	85 a 54 ca
Total	194 ha 98 a					194 ha 98 a 27 ca

strales 2.2 > Extrait de la matrice cadastrale

-			
Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
21154-O-1	BOIS COMMUNAL	29	172 ha 35 a 00 ca
21154-O-2	BOIS COMMUNAL	2	13 ha 57 a 45 ca
21154-O-3	BOIS COMMUNAL	1	7 ha 02 a 35 ca
21154-YR-1	LES FRICHES NIMAN	1	2 ha 03 a 47 ca
Total		33	194 ha 98 a 27 ca

